

TARIFS DE L'ELECTRICITE POUR LES CIMENTIERS (Ciment Gris)

EN HAUTE ET MOYENNE TENSION ⁽¹⁾

à compter du **1^{er} Avril 2022**

(Hors Taxes)

NIVEAU DU TARIF	TARIF	REDEVANCE DE PUISSANCE ⁽²⁾ (mill/kW/mois)	POSTE HORAIRE	FORMULE du PRIX D'ENERGIE			
				mill / kWh ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾			
HAUTE TENSION	Quatre postes horaires	11 000	Jour	2,376	x	Pg	+ 48
			Pointe matin été	2,603	x	Pg	+ 156
			Pointe soir	2,496	x	Pg	+ 132
			Nuit	2,022	x	Pg	+ 16
MOYENNE TENSION	Quatre postes horaires	13 000	Jour	2,475	x	Pg	+ 55
			Pointe matin été	2,712	x	Pg	+ 159
			Pointe soir	2,600	x	Pg	+ 133
			Nuit	2,106	x	Pg	+ 25
	Uniforme	5 000 ⁽⁵⁾	-	2,501	x	Pg	+ 49

Régime à quatre postes horaires en été

Heure	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
Septembre à Mai				N										J						Ps			N		
Juin à Août				N				J			Pmé				J					Ps			N		

ABREVIATIONS :

mill : millime tunisien, kW : kilo Watt, kVA : kilo Volt Ampère, h : heure, J : Jour, Pmé : Pointe matin été, Ps : Pointe soir, N : Nuit

(1) Tarifs révisables pendant le mois de Juin de chaque année sur la base des données de la STEG, pour les mois de l'année qui précède

(2) La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à appliquer au taux de 19% sur les redevances et les prix d'énergie (hors taxes)

(3) A majorer de :

* la surtaxe municipale : 5 mill/kWh

* la taxe au profit du Fonds de Transition Energétique (FTE) : 1 mill/kWh

(4) Prix d'énergie fixé sur la base du prix moyen d'approvisionnement du gaz naturel (Pg), en millimes / thermie, du mois qui précède le mois de facturation (m-1)

(5) (mill/kVA - mois)